



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 15 septembre 2023

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-et-un septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (6) Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX (pouvoir donné à Sylvie DELPLANQUE), Monsieur Éric DOCQUIER (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Marylène HEYE), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

2 - REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES.

Rapport de Mme le Maire.

Vu en commission générale, le lundi 11 septembre 2023.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Pour un bon fonctionnement des services, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires à la collectivité.

Vu l'arrêté 964/MAIR/2020 portant détermination des lignes directrices de gestion des ressources humaines,

Vu l'évolution des effectifs municipaux,

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois de la commune tenant compte des besoins de la collectivité avec :

La création au tableau des effectifs des 7 postes permanents suivants :

Filière Technique :

Cadres d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX Catégorie C	Adjoint Technique	- 1 poste permanent à temps complet

Filière Administrative :

Cadre d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif	- 1 poste permanent à temps complet - 1 poste permanent à temps complet

Filière Culturelle :

Cadre d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Catégorie B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	- 1 poste permanent à temps non complet 12h50 hebdomadaires - 1 poste permanent à temps non complet 12h50 hebdomadaires

Filière Police Municipale :

Cadre d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE Catégorie C	Brigadier-chef principal de police municipale Gardien-brigadier de police municipale	- 1 poste permanent à temps complet - 1 poste permanent à temps complet

➤ **Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Marie TONNERRE-DESMET
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Envoyé en Préfecture le
26 SEP. 2023
NEUVILLE EN FERRAIN

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 21/09/2023	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		261	7	268	205	
EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES		201	7	208	153	
FILIERE ADMINISTRATIVE		45	2	47	33	
Directeur Général des Services -emploi fonctionnel ville de 10 000 à 20 000 habitants	A	1		1	1	
attaché hors classe	A	1		1	0	
attaché principal	A	3		3	2	
attaché	A	3		3	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3		3	1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2		2	1	
Rédacteur	B	3		3	2	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	17	1	18	17	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5		5	3	
Adjoint administratif	C	6	1	7	5	
Adjoint administratif - Temps non complet - 30h00 hebdomadaires	C	1		1	0	
FILIERE TECHNIQUE		111	1	112	83	
Directeur des services techniques - emploi fonctionnel ville de 10 000 à 20 000 habitants	A	1		1	1	
Ingénieur principal	A	1		1	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	3		3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Technicien	B	0		0	0	
Agent de maîtrise principal	C	9		9	9	
Agent de maîtrise	C	7		7	4	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	18		18	15	
Adjoint technique principal de 1ère classe - 30 h 00 hebdomadaires	C	2		2	1	Temps non complet
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	21		21	10	
Adjoint technique principal de 2ème classe - 12 h 00 hebdomadaires	C	1		1	1	
Adjoint technique	C	23	1	24	22	Dont 2 temps non complet
Adjoint technique - Temps non complet - 23h00 hebdomadaires	C	1		1	1	Temps non complet
Adjoint technique - Temps non complet - 14h50 hebdomadaires	C	6		6	6	
Adjoint technique - Temps non complet - 8h50 hebdomadaires	C	1		1	0	

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 21/09/2023	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		261	7	268	205	
Adjoint technique - Temps non complet - 7h hebdomadaires	C	1		1	0	
Adjoint technique - Temps non complet - 5h50 hebdomadaires	C	16		16	10	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		20	0	20	16	
<i>Puéricultrice Hors Classe</i>	A	3		3	3	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1		1	1	
Educateur de jeunes enfants	A	1		1	1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4		4	4	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1		1	0	
Agent social principal de 1ère classe	C	2		2	2	
Agent social principal de 2ème classe	C	3		3	0	
Agent social	C	1		1	1	
Agt Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère cl.	C	3		3	3	
ATSEM principal de 2ème classe	C	1		1	1	
FILIERE CULTURELLE		7	2	9	5	
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe 2 h 30 hebdomadaire	A	1		1	1	Temps non complet
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	1		1	1	Temps complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - temps non complet - 5 hebdomadaires	B	1		1	1	
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe - 13h00 hebdomadaire	B	1		1	1	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - temps non complet - 12 h 30	B	0	1	1	0	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - temps non complet - 12 h 30	B	0	1	1	0	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique - temps non complet - 12 h 30	B	1		1	0	
Assistant de Conservation principal de 1ère classe	B	1		1	1	Temps complet
Assistant de Conservation principal de 2ème classe	B	1		1	0	
FILIERE ANIMATION		10	0	10	10	
Animateur Principal de 1ère classe	B	2		2	2	
Animateur	B	1		1	1	

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 21/09/2023	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		261	7	268	205	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	2		2	2	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	1		1	1	
Adjoint d'animation	C	4		4	4	
FILIERE SPORTIVE		1	0	1	1	
Educateur des APS Principal de 1ère classe	B	1		1	1	
FILIERE POLICE MUNICIPALE		7	2	9	5	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1		1	1	
Brigadier-Chef principal	C	2	1	3	1	
Gardien Brigadier	C	4	1	5	3	
EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		60	0	60	52	
Collaborateur de cabinet	A	1		1	1	
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	1		1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	7		7	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1		1	0	
Adjoint technique	C	50		50	50	dont 1 à 20 h, 1 tps plein, 1 à 6h50
EMPLOIS NON PERMANENTS		82	1	83	23	
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	1	0	Temps non complet - 4h00
Animateur	B	10		10	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10		10	0	
Adjoint d'animation	C	30		30	20	
Adjoint administratif	C	1		1	0	
Adjoint technique	C	20		20	0	
Contrat d'avenir (ex CEC)		2		2	0	
Contrat d'accompagnement dans l'emploi/PEC		5		5	0	
Apprenti		4		4	3	